

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Philippe MACHENAUD-JACQUIER
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

PARAISSANT LES MARDI ET VENDREDI

Matahiti 169 N° 75 - Numera Hau	TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI	Mahana 18 no Tetepa 2020
------------------------------------	---	-----------------------------

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 42 52 61

*NUMERO COMPLEMENTAIRE
au JOPF n° 75 du 18 Septembre 2020*

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

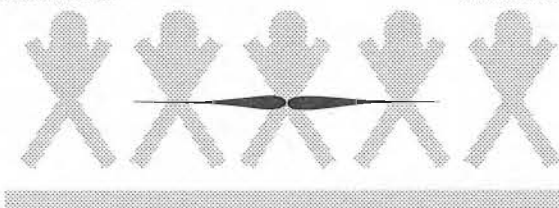
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

ACTES REGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE

Pages

Arrêté n° HC 615 DIRAJ/BRE du 16 septembre 2020 fixant la liste des candidats et des remplaçants pour le premier tour des élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2020

13038



PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

ACTES REGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE

ARRETE n° HC 615 DIRAJ/BRE du 16 septembre 2020 fixant la liste des candidats et des remplaçants pour le premier tour des élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2020.

Le haut-commissaire de la République
en Polynésie française,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le code électoral, notamment son article R. 152 ;

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu les candidatures définitivement enregistrées ;

Sur proposition du secrétaire général du haut-commissariat de la République,

Arrête :

Article 1er.— La liste des candidats pour le premier tour de l'élection des sénateurs qui aura lieu le dimanche 27 septembre 2020, est fixée comme suit :

N°	TITULAIRE	REPLACANT	Liste ou candidature isolée
1	Mme Lana TETUANUI	M. Evans HAUMANI	Liste « Tapura Huiraatira Unissons-nous face à la crise »
2	M. Teva ROHFRITSCH	Mme Joëlle FREBAULT	Liste « Tapura Huiraatira Unissons-nous face à la crise »
3	M. BRYANT Jacky	Mme Mélodie TEARIKI	Liste « HEIURA LES VERTS »
4	Mme Raïssa BRUNEAU	M. Maximilien HAUATA	Liste « HEIURA LES VERTS »

N°	TITULAIRE	REPLACANT	Liste ou candidature isolée
5	M. Nuihau LAUREY	Mme Christiane KELLEY	Pas de nom de liste renseigné
6	Mme Sylviane TEROOATEA	M. Bernard NATUA	Pas de nom de liste renseigné
7	M. Oscar TEMARU	Mme Eliane TEVAHITUA	Pas de nom de liste renseigné
8	M. Michel VILLAR	Mme Teunere ATGER	Pas de nom de liste renseigné
9	Mme Lydia NOUVEAU	M. Tamahere AUMERAN	Liste « NATI NO TE HAU »
10	M. Christian VERNAUDON	Mme Marguerite LAI	Liste « NATI NO TE HAU »
11	M. Paul BONTOUR	Mme Mareva RATAT	Candidature isolée
12	M. Teriorai OOPA	Mme Laïza TEANINIURAITEMOANA	Candidature isolée
13	M. Rolfi CHANG	Mme Tearo LE CAILL	Candidature isolée

Art. 2.— L'ordre des candidats fixé par le présent arrêté est celui qui devra être retenu pour l'ensemble des opérations du scrutin.

Art. 3.— Conformément aux dispositions de l'article R. 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formée contre le présent arrêté, dans un délai de 2 mois courant à compter de la date de sa publication.

Art. 4.— Le secrétaire général du haut-commissariat et la présidente du bureau du collège électoral, présidente du tribunal de première instance, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 16 septembre 2020.
Dominique SORAIN.